**Règlement du Rallye « entre Terre et Mer » du 31 mars 2024.**

Bonjour à tous et à toutes,

Afin que notre belle journée se passe au mieux, voici quelques règles simples à suivre pour le bien de tous ! Et surtout pour que d’autres manifestations soient autorisées dans les communes alentours.

1/ Les cavaliers mineurs doivent être accompagnés d’un adulte. S’il ne s’agit pas de son représentant légal, merci de joindre à l’inscription une autorisation parentale.

2/ Les cavaliers doivent avoir une licence en cours de validité. Dans le cas contraire, il est possible de saisir la licence auprès du centre équestre (25€ pour les mineurs, 36€ pour les adultes) ou une licence verte (10€ valable 1 mois).

3/ Les chevaux doivent être à jour de leur vaccination.

4/ Le passage sur la voie verte est obligatoirement AU PAS. Merci de vous mettre en file indienne et sur le côté pour faciliter les croisements avec les piétons et les vélos. (Nous avons eu l’autorisation exceptionnelle pour le passage des chevaux uniquement sous ces conditions. Nous comptons sur vous !)

5/ Vous devez respecter le code de la route. Les chevaux ne sont pas prioritaires. Il ne s’agit pas d’une course, prenez le temps d’admirer le paysage et de décompresser.

6/ Veiller à ne pas jeter vos déchets dans la nature.

7/ Le paiement se fait à l’inscription et au plus tard le 24 mars 2024.

8/ Tout comportement dangereux du cheval ou du cavalier pourra entrainer un refus sans appel de la participation, sans remboursement.

9/ La convivialité, le partage et la « dolce Vita » sont les maitres mots de cette journée, donc n’hésitez pas à sourire et profiter !

N’oubliez pas de prévoir votre pique-nique dans les sacoches. Nous vous proposerons des lieux de halte avec lignes d’attaches sur l’itinéraire si vous le souhaitez.

Un point d’eau sur l’itinéraire sera proposé pour les chevaux.

Merci à tous, bon rallye,

L’équipe des Centaures.